Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 27 février 2020

Le vingt-sept février deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

<u>Présents</u>: Mesdames CHAVE Jeannine, 2ème adjointe, Christine HASSE, conseillère

municipale,

Messieurs GLORIEUX Gérard, 1er adjoint, CHEVALIER Francis, MULLET

Gilbert et SCHLOTTHAUER David, conseillers municipaux

Excusée: Germaine TRACOL, conseillère municipale (pouvoir à F. CHEVALIER)

Secrétaire de séance : CHAVE Jeannine, 2ème adjointe

Le maire ouvre la séance à 20h15 et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tout point.

La lecture du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2019 est approuvée à l'unanimité, sous réserve des deux corrections indiquées.

1. Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et affectation des résultats

COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Gérard GLORIEUX, 1^{er} adjoint, prend la parole et présente le compte administratif 2019 du budget principal qui se résume ainsi :

For	nctionnemen	i :	Inves	tissement	i :

Dépenses :	155 256.04 €	Dépenses :	137 470.04 €
Recettes:	157 495.41 €	Recettes :	158 754.82 €
Report 2018 (excédent) :	132 834.57 €	Report 2018 (déficit) :	-90 974.75 €
Résultat de clôture :	135 073.94 €	Résultat de clôture (déficit)	-69 689.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal.

Il présente ensuite le compte administratif 2019 du budget logements :

Fonctionnement :	<u>Investissement</u> :
------------------	-------------------------

Dépenses :	16 265.07 €	Dépenses :	14 673.50 €
Recettes :	11 538.48 €	Recettes :	84 921.01 €
Report 2018 (excédent) :	34 199.78 €	Report 2018 (déficit) :	-82 592.17 €
Résultat de clôture :	29 473.19 €	Résultat de clôture (déficit)	-12 344.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget logements.

COMPTES DE GESTION DE LA TRESORERIE

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs de la commune et du Comptes de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal établi par le Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice ;
- APPROUVE le Compte de Gestion du budget logements établi par le Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice;

AFFECTATION DES RESULTATS

Suite au vote des comptes administratifs 2019, le maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats :

Budget Principal

Considérant le besoin de financement de 69 689.97 € et les restes à réaliser 2019 de 10 678 €, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 80 367.97 € au compte 1068 investissement du budget principal 2020.

Budget Logements

Considérant le besoin de financement de 12 344.66 € et l'absence de restes à réaliser 2019, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 12 344.66 € au compte 1068 investissement du budget logements 2020.

2. Déclassement du chemin de Bruzac

VU la demande de Mme Anne-Marie VIGOUROUX, domiciliée à Boffres, du 27 novembre 2019.

VU la demande de Mme Christiane PONSARD, domiciliée à Gilhac et Bruzac, du 29 novembre 2019.

VU la demande de Mme et M. Rose et Claude GUIRAUD, domiciliés à Gilhac et Bruzac, du 13 décembre 2019.

Le Maire propose à l'assemblée de déclasser le chemin de Bruzac, depuis la route de Blanchard jusqu'à son extrémité.

La question de l'accès à certaines parcelles en cas de vente de l'une des parties est soulevée, de même que le souci que le chemin reste ouvert pour l'accès des secours, en cas de besoin. Le Maire informe les élus que les trois riverains ont été très explicitement mis en garde des complications que cette situation pourrait engendrer. La nécessité de garder ce chemin accessible aux services d'urgence sera notifiée aux demandeurs dans le courrier accompagnant la décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le déclassement du chemin de Bruzac dans son intégralité.
- INDIQUE que les démarches auprès du géomètre et du notaire seront de la responsabilité des demandeurs et à leurs frais.
- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Divers

Travaux

L'entreprise Anthony BOIS TP a réalisé le nettoyage des fossés au chemin du Combeau.

Elections

Les permanences suivantes sont prévues :

Horaires	1er tour - 15 mars	2ème tour - 22 mars
	Gérard GLORIEUX, 1er adjoint	Gérard GLORIEUX, 1er adjoint
de 7h45 à 11h45	Francis CHEVALIER	Francis CHEVALIER
	Germaine TRACOL	Germaine TRACOL
	Gilbert BOUVIER, maire	Gilbert BOUVIER, maire
de 11h45 à 15h45	David SCHLOTTHAUER	David SCHLOTTHAUER
	Pascale BORIE	Pascale BORIE
	Jeannine CHAVE, 2e adjointe	Jeannine CHAVE, 2e adjointe
de 15h45 à 19h45	Gilbert MULLET	Gilbert MULLET
	Christine HASSE	Christine HASSE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Version non validée en raison de la fin du mandat.